

MISSION D'APPUI A LA GESTION DE
L'ORGANISME INTERMEDIAIRE
A.DU.LYS Flandres
EN TANT QU'AGENT INSTRUCTEUR

**APPEL A CONSULTATION DANS LE CADRE DE
L'ORDONNANCE N°2015-899 DU 6 JUIN 2005 RELATIVE AUX
MARCHES PASSES PAR CERTAINES PERSONNES
PUBLIQUES OU PRIVEES NON SOUMISES AU CODE DES
MARCHES PUBLICS ET DE L'ORDONNANCE n° 2015-899 DU
23 JUILLET 2015 RELATIVE AUX MARCHES PUBLICS ET
DECRETS N°2016-360 DU 25 MARS 2016**

Sommaire

I) Présentation d'A.DU.LYS Flandres	P.3
II) Objet de l'appel à projet	P.6
III) Caractéristiques techniques du besoin	P.6
IV) Modalités de remise de l'offre et de sélection des prestataires	P.8



1) Présentation de l'Organisme Intermédiaire A.DU.LYS Flandres

A – Généralités

« Les Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi constituent un outil de proximité au service des actifs durablement exclus du marché du travail. Leur objet est de mobiliser et de renforcer l'ensemble des moyens concourant à l'accompagnement de ces publics, via la mise en œuvre de parcours vers l'emploi adaptés à chaque situation individuelle.

Résultant d'une initiative des collectivités locales, les PLIE se définissent comme des entités opérationnelles, associant, à l'échelle d'une ou plusieurs communes, l'ensemble des acteurs institutionnels et des partenaires socio-économiques concernés. Dans cette perspective, ils ont la possibilité de contribuer au financement d'actions d'accompagnement et/ou de sélectionner des projets éligibles au FSE »¹.

L'objectif des PLIE est l'accès et le maintien à l'emploi ou en formation qualifiante de tout participant.

Le PLIE de l'agglomération dunkerquoise est porté juridiquement par l'association Entreprendre Ensemble.

Depuis le 15 décembre 2014, Entreprendre Ensemble a constitué, avec l'association Emploi Formation Vallée de la Lys – Flandre Intérieure, une association « Organisme Intermédiaire structure Pivot » dénommée Association de gestion des PLIE du Dunkerquois et de Flandre Lys (A.DU.LYS – Flandres).

Cette association a pour vocation d'assurer le portage juridique de conventions de subvention globales relatives au dispositif PLIE ou à d'autres dispositifs ou programmes communautaires. Elle assure les tâches de gestion, de suivi et de contrôle des opérations cofinancées par les fonds européens.

Au titre de la période de programmation 2014-2020 du FSE, la gestion du programme opérationnel national est déléguée en partie à des organismes intermédiaires, en accord avec les Départements des PLIE concernés, les Conseils Généraux étant pour cette période chef de file de la partie « inclusion » du programme du Fonds Social Européen.

De ce fait, les PLIE de Dunkerque et de Flandre Lys ont créé l'association ADULYS Flandres pour négocier et gérer des fonds européens de leurs territoires respectifs. Elle permettra de capter entre 1 et 1.5 million d'euros de FSE par an. La contribution annuelle des collectivités territoriales, qui permet de collecter ces subventions européennes, représente 1.6 million d'euros.

L'enjeu est de maintenir et si possible, de développer l'utilisation des Fonds Sociaux Européens (FSE) afin de mettre en œuvre des parcours vers l'emploi adaptés à chaque situation individuelle des publics accompagnés.

Dans le cadre du développement de l'offre d'insertion en Flandre Lys et des Etats Généraux de l'Emploi Local impulsés par le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque, il est indispensable que le territoire se dote des outils nécessaires à la mobilisation des financements européens affectés à l'inclusion sociale et professionnelle.

Chaque PLIE est indépendant sur le choix et sur les modalités de mise en œuvre de ses actions favorisant l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi de son territoire. Dans un contexte d'optimisation des financements, la création de cette association est un atout dans la recherche de complémentarité et de mutualisation des fonds publics.

Sous l'autorité de gestion et de contrôle des services de l'Etat, cette association sécurisera la bonne utilisation des fonds européens pour les bénéficiaires que sont les structures d'insertion et de formation.

Pour ce qui concerne la mise en œuvre du dispositif PLIE, le mode de gestion unique retenu est la convention de subvention globale portée par un organisme intermédiaire.

Aussi, dans le cadre du Programme Opérationnel des Fonds européens 2014-2020, qui est effective pour A.DU.LYS Flandres depuis le 15 Décembre 2014.

A.DU.LYS a eu sa demande de subvention globale FSE pour la période 2014-2017 validée le 29 Février 2016.

B – Objet d'A.DU.LYS Flandres

A.DU.LYS Flandres, en tant qu'organisme intermédiaire, est le porteur juridique de la convention de subvention globale du FSE n° 20150008 à partir du 1^{er} janvier 2014 pour le PLIE de Dunkerque, à l'exception du PLIE Flandre Lys (à partir du 1^{er} janvier 2015).

L'association assure les tâches de gestion, de suivi et de contrôle des opérations cofinancées par le FSE des PLIE portés par chacun de ses membres, à savoir notamment :

- l'enregistrement et l'attribution des demandes de financement ;
- le suivi et l'actualisation de la maquette financière et des dotations budgétaires par PLIE ;
- l'édition et la signature des actes attributifs de subvention ;
- la réalisation de visites sur place en cours d'exécution des actions (le cas échéant avec l'appui de chaque structure d'animation des PLIE membres) ;
- le contrôle de service fait des demandes de remboursement de l'aide communautaire ;
- le renseignement dans le logiciel « Ma Démarche FSE » des données relatives aux opérations cofinancées ;
- le contrôle interne des circuits administratifs et financiers mis en place au titre de la subvention globale ;
- la préparation et l'envoi des certificats de dépenses adressés à l'autorité de gestion ;
- la préparation et l'envoi des rapports annuels d'exécution adressés à l'autorité de gestion avec l'appui de chaque structure d'animation des PLIE membres ;
- la coordination et la consolidation des travaux menés par les PLIE au titre de l'évaluation du programme ;



– etc...

A.DU.LYS FLANDRES adresse à l'autorité de certification les fiches de contrôle de service fait réalisées au titre des demandes de paiement qu'elle a reçues ; elle répond à toute demande de pièces complémentaires et fournit toute information tendant à la vérification des travaux effectués, notamment dans le cadre des contrôles qualité certification.

Elle est destinataire des remboursements de l'aide communautaire (pour les dépenses des bénéficiaires) et des crédits des collectivités (contreparties) et procède au paiement des bénéficiaires, à hauteur des montants dus.

Elle rend compte des dépenses déclarées et des paiements effectués auprès des instances nationales et communautaires de contrôle et d'audit habilités ; le cas échéant, elle est destinataire des titres de perception émis en vue du recouvrement des trop-perçus.

Elle impute ces corrections aux organismes bénéficiaires ayant part aux irrégularités relevées, à hauteur du défaut de justification constaté pour chacun d'entre eux.

Ces corrections peuvent toutefois être opérées à l'encontre de tout ou partie des PLIE membres de l'association, dans les conditions fixées par l'article 8-2 de ses statuts.

Les tâches liées à l'animation du dispositif reviennent aux PLIE membres de l'association, soit notamment :

- l'information et l'appui aux bénéficiaires ;
- l'instruction des demandes de financement ;
- la présélection des opérations ;
- la validation politique et stratégique des opérations cofinancées, dans la limite des dotations budgétaires disponibles ;
- le pilotage qualitatif et quantitatif du dispositif ;
- etc.

Au titre de l'avant dernier point, les PLIE contribuent aux travaux de suivi et d'évaluation du programme.

Les tâches sont exercées par chaque PLIE individuellement, pour les opérations relevant de leur ressort territorial.

A.DU.LYS FLANDRES, Organisme Intermédiaire structure pivot, procède à la sélection définitive des opérations cofinancées dans le cadre d'un Conseil d'Administration réuni en comité de programmation associant l'ensemble des PLIE membres. Cette sélection, qui ne peut reprendre que des opérations présélectionnées par le Comité de Pilotage de chaque PLIE, n'a pour seul objet que de confirmer le bienfondé juridique des opérations l'éligibilité des opérations au regard des règles communautaires et nationales applicables et de vérifier le non dépassement des dotations allouées à chaque PLIE.

A.DU.LYS FLANDRES exerce les fonctions dévolues à tout délégataire de gestion des crédits FSE, pour elle-même et pour le compte de l'ensemble des PLIE membres de l'association.

Chaque PLIE adhérent conserve un schéma stratégique et politique propre, décrit dans son protocole constitutif.

2) Objet de l'appel à projet

Conformément à ses procédures de gestion centralisées dans son descriptif des systèmes de gestion et de contrôle, A.DU.LYS Flandres procède à l'externalisation de la réalisation de certaines tâches de gestion qui lui incombent conforme à la réglementation en vigueur (Ordonnance n°2015-899 du 6 Juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics et de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics et décret n° 2016-360 du 25 mars 2016).

3) Caractéristiques techniques du besoin

Nombre moyen annuel prévisionnel d'opérations programmées par A.DU.LYS FLANDRES : 50.

A.DU.LYS FLANDRES souhaite externaliser des tâches de gestion inhérentes aux bilans 2016 – 2017 - 2018, relevant des opérations internes portées par l'Association Emploi Formation Vallée de la Lys et Flandre Intérieure pour le PLIE de Flandre Lys.

Des points réguliers pourront avoir lieu soit par téléphone soit sur site en fonction du prestataire retenu :
Le prestataire devra utiliser les outils communs réalisés par A.DU.LYS afin d'effectuer son instruction où son contrôle de service fait.

Les tâches proposées à l'externalisation par A.DU.LYS FLANDRES, dans le cadre de la présente procédure de mise en concurrence, concernent les prestations **d'agent instructeur** :

- de contrôle de service fait pour les opérations internes portées par l'Association Emploi Formation Vallée de la Lys et Flandre Intérieure pour le PLIE Flandre Lys pour les bilans 2016 – 2017 - 2018
-

Le détail des prestations souhaitées est le suivant :

- Réalisation de Contrôles de Service Fait (3 opérations annuelles pour 2016)
- Réalisation de Contrôle de Service Fait (4 opérations pour 2017)
- Réalisation de Contrôle de Service Fait (X opérations à déterminer pour 2018)
- Pour ce faire, utilisation des outils communs utilisés par l'organisme intermédiaire

Missions principales du poste pour 2016 – 2017 – 2018 pour les opérations portées par l'Association Emploi Formation Vallée de la Lys et Flandre Intérieure :

- Réaliser les contrôles de service fait des demandes de remboursement de l'aide communautaire et la rédaction des rapports afférents ;
- Rédiger les notifications de résultat des contrôles de service fait aux bénéficiaires ;
- Renseigner le logiciel MDFSE ;
- Envoyer à l'Autorité de certification déléguée les rapports de contrôles de service fait et l'ensemble des éléments nécessaires à la vérification des travaux effectués ;
- Participer à l'information et l'appui aux bénéficiaires



Les prestations se dérouleront sur la période allant de la date de validation par les instances d'A.DU.LYS FLANDRES du choix des prestataires au 31 décembre 2018.

Les prestations sont financées :

- par les crédits FSE relevant de l'axe 4 du Programme Opérationnel FSE national 2014-2020,
- par des financements publics ou privés apportés par les membres d'A.DU.LYS FLANDRES (PLIE Flandre Lys en complément des crédits FSE).

4) Modalités de remise des offres et de sélection des prestataires

A – Modalités de remise des offres

A.DU.LYS FLANDRES, Organisme Intermédiaire, délégataire d'une subvention globale du Fonds Social Européen, élabore des mises en concurrence qui comportent un cahier des charges.

Cette mise en concurrence s'inscrit dans le cadre d'achats de prestations qui sont ensuite facturées sur la base de coûts unitaires vérifiables selon le type de prestation (livrables, journées d'interventions, etc.).

Pour rappel, les tâches proposées à l'externalisation par A.DU.LYS FLANDRES, dans le cadre de la présente procédure de mise en concurrence, pourront proposer leurs services pour la réalisation des prestations définies ci-dessus.

Les candidats sont invités à transmettre leur proposition à A.DU.LYS FLANDRES **au plus tard le vendredi 14 Juin à 23h59** :

par courrier, à l'adresse suivante :

A.DU.LYS FLANDRES – 66 rue des Chantiers de France – 59140 DUNKERQUE – A l'attention de M. Claude HUJEUX, Président.

et par courriel, à l'adresse suivante :

sylviane.sydein@eedk.fr

L'offre déposée par le candidat devra être composée à minima des pièces et informations suivantes :

a) Renseignements sur la structure juridique :

- Statut juridique, numéro de Siret.
- Dénomination.
- Nom du Président.
- Nom du Gérant et/ou du Directeur.
- Nom de la ou des personnes en charge du suivi du dossier.
- Adresse, téléphone, courriel.
- Attestation sur l'honneur d'avoir satisfait aux obligations sociales et fiscales.

- b) Une proposition technique permettant de juger les offres sur la base des critères de sélection indiqués dans la présente consultation.

Cette proposition technique devra impérativement comporter les documents suivants :

- ✓ une note de méthodologie, dans laquelle le candidat expose sa compréhension de la mission et la manière dont il entend la mener (prestations de base et optionnelles).
- ✓ Le nom et curriculum vitae de la personne pressentie pour la mission au sein de l'organisme candidat (nous souhaiterions avoir le même interlocuteur pour l'instruction et le service fait des opérations portées par Entreprendre Ensemble)
- ✓ L'expérience de la structure présentant ses compétences et références dans les domaines concernés ainsi que des exemples de réalisations.

Par ailleurs, dans sa proposition de prestation, le candidat :

- présentera de manière détaillée le contexte national et réglementaire de mise en œuvre des Organismes Intermédiaires supports,
- présentera son expérience en matière d'accompagnement d'Organismes Intermédiaires supports, d'élaboration de procédures afférentes à ce type de groupement et de réalisation de tâches de gestion pour des organismes similaires.

- c) Proposition tarifaire : un devis détaillé (HT et TTC).

Le devis détaillé devra notamment préciser le tarif unitaire de tâches dont la quantité à réaliser est précisée dans le présent cahier des charges. Cela est notamment le cas pour les Contrôles de Service Fait d'opérations à réaliser.

Au regard des demandes déposées par les différents prestataires, **les critères d'évaluation et de sélection de l'offre sont les suivants** :

- **Critère 1** : la méthodologie mise en œuvre par le candidat pour la réalisation des prestations, ainsi que l'organisation qu'il aura mise en place pour y parvenir, dans les délais indiqués dans sa proposition (50% de la note finale globale).
- **Critère 2** : le coût de la prestation Hors Taxes (HT) et Toutes Taxes Comprises (TTC) (50% de la note finale globale).

Une grille d'analyse et de jugement des offres sera transmise pour validation au Conseil d'Administration d'A.DU.LYS FLANDRES.

Un courrier de notification sera adressé à chaque candidat afin de l'informer des suites données à sa proposition.